ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage 1 2

LSAN Paint Rall des 7 Yallées 14, RN 39

62170 ATTIN Tél. 03 21 86 42 82 - Port. : 06 10 03 03 97

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au staglaire à l'Issue du stage

161, U3 21 86 42 82 - POR. 1 00 10 03 97 SIRET 488 613 183 00018	
ORGANISME D'ACCUEIL / / ///	
Nom ou dénomination sociale: SARL Paintball des Flalles	
Adresse: 14 Route d'Étaples	62170 HIIIn
1	
· 06-10-03-03-97	
certifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom : CARON	Prénom : Timothée
Né(e) le : 28 / 11 2005	Sexe:F M M
Adresse : 2 rue du général Barbot	
☎: 07 49 61 13 72 Mél: timothee.caron28@gmail.c	com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations	
Option 🗌 SISR 🔀 SLAM	
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	
Paintball des 7 Vallées	
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études	
DURÉE DU STAGE	
Dates de début et de fin du stage : Du 29 / 04 2024 au 31 / 05 / 2024.	
Représentant une durée totale de 5 semaines.	
	(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE	
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.	
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une colisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)	Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travait.